

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 14 janvier 2019 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

M. François Candau, Directeur par intérim des travaux publics
Mme Mélanie Dinel, Secrétaire recherchiste, Secrétaire substitut d'arrondissement
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Frédéric Pépin, Lieutenant – Sécurité publique d'Outremont

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 02.

Le président présente les élues et élu. Il présente par la suite l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS(ES)

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 05 ET SE TERMINE À 19 H 41.

10.03 - RÉPONSE AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CITOYENS LORS DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2018

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 3 décembre 2018.

CA19 16 0001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 14 JANVIER 2019

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04

10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 45 ET SE TERMINE À 20 H 49.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
SIMON LATRAVERSE	BLOCAGE DES RUELLES / DÉPÔT DE DOCUMENT
PIERRE LACERTE	RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE / DÉPÔT DE DOCUMENT
FRANCINE SÉGUIN	GOVERNANCE
MONIQUE HERVIEUX	GOVERNANCE
HIRSCH HERSHBER	LAMPADAIRES SUR CERTAINES RUES
MARICLAUDE OUMET	COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LES RÉALISATIONS MARQUANTES / DÉPÔT DE DOCUMENT
SAM MULLER	DÉNEIGEMENT / LIEU DE CULTE

CA19 16 0002

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 49 ET SE TERMINE À 21 H 23.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
FRANCINE UNTERBERG	LES ARCHIVES
LUCIE SURPRENANT	FERMETURE DE LA RUELLE
CÉLINE FORGET	LE PDQ 24
MAX LIEBERMAN	DÉNEIGEMENT
MICHELINE LARIVÉE	LES BAINS RITUELS
MARTIN LANDRY	FERMETURE DES RUELLES
JACQUELINE GREMAUD	DÉNEIGEMENT

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 23 À 21 H 32.

CA19 16 0003

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA19 16 0004

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2018, 10 H

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 décembre 2018, 10 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA19 16 0005

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2018, 10 H

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 décembre 2018, 10 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA19 16 0006

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2018, 10 H

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 21 décembre 2018, 10 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09

CA19 16 0007

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 640 \$, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT, AU COMITÉ DE JUMELAGE D'OUTREMONT POUR L'ACHAT DE HUIT (8) BILLETS AU COÛT DE 80 \$ CHACUN POUR LES RÉCIPIENDAIRES DE LA MÉDAILLE DU SOUVERAIN POUR LES BÉNÉVOLES REMISE LORS DU SOUPER D'HUITRES DU COMITÉ DE JUMELAGE

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 640 \$ au Comité de jumelage d'Outremont dans le cadre de la remise de la Médaille du souverain par le maire à deux bénévoles de l'arrondissement, lors du Souper d'huitres dudit Comité de jumelage;

D'IMPUTER cette dépense au budget de fonctionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1182504047

CA19 16 0008

APPROUVER L'ENTENTE, ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS, VISANT À RÉGIR LE PARTAGE DES INSTALLATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET MUNICIPAUX ET AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE ENTENTE - MANDATER LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT AFIN DE PRÉCISER, AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS, LES TERMES DE LA CONVENTION D'UTILISATION À ÊTRE SIGNÉE

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'APPROUVER l'entente entre l'arrondissement d'Outremont et la commission scolaire Marguerite-Bourgeois visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente;

DE MANDATER la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de préciser, avec la commission scolaire Marguerite-Bourgeois, les termes de la convention d'utilisation à être signée concernant les installations et équipements de sports et loisirs qui sont sous la responsabilité du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1182504046

CA19 16 0009

OFFRIR AU CONSEIL MUNICIPAL, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, QUE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT PRENNE EN CHARGE LA CONCEPTION LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISANT LA RECONSTRUCTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET DE VOIRIE SUR L'AVENUE CHAMPAGNEUR, ENTRE LES AVENUES BERNARD ET SAINT-VIATEUR DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA PROGRAMMATION DU SERVICE DE L'EAU, DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU (DRE)

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'OFFRIR au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement d'Outremont prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction du réseau d'aqueduc et de voirie sur l'avenue Champagneur, entre les avenues Bernard et Saint-Viateur dans le cadre de la mise en oeuvre de la programmation du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau (DRE).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1186965010

CA19 16 0010

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2018

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour la période des mois de novembre et décembre 2018.

30.01 1185901015

CA19 16 0011

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2018

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période des mois de novembre et décembre 2018.

30.02 1185901016

CA19 16 0012

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2018

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois d'août et septembre 2018.

30.03 1185901017

CA19 16 0013

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2018

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2018.

30.04 1183489026

CA19 16 0014

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (AO-2) AFIN DE MODIFIER LA RÉPARTITION DES MEMBRES

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 décembre 2018 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)*;

L'objet de ce règlement vise à modifier la composition et la durée du mandat des membres du CCU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1184375051

CA19 16 0015

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - AGRANDISSEMENT DE LA ZONE D'ARRÊT INTERDIT SUR LE CÔTÉ SUD DE L'AVENUE DUCHARME ENTRE LES AVENUES DAVAAR ET MCEACHRAN

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 décembre 2018 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet dudit règlement est d'agrandir la zone d'arrêt interdit sur le côté sud de l'avenue Ducharme entre les avenues Davaar et McEachran.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1185069030

CA19 16 0016

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - DÉPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX AUTOBUS SCOLAIRES DE L'AVENUE MANSEAU VERS L'AVENUE OUTREMONT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 décembre 2018 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet dudit règlement est le déplacement temporaire de la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires de l'avenue Manseau vers l'avenue Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1185069031

CA19 16 0017

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX AUTOBUS SCOLAIRES SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE QUERBES ENTRE LES AVENUES ELMWOOD ET FAIRMOUNT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 décembre 2018 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet dudit règlement est l'implantation d'une zone de stationnement réservé aux autobus scolaires sur le côté est de l'avenue Querbes entre les avenues Elmwood et Fairmount (le long de la cour d'école François-Michelle).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1185069032

CA19 16 0018

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE SUR LE CÔTÉ OUEST DE L'AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 décembre 2018 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet dudit règlement est l'implantation d'une zone de débarcadère sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1185069033

CA19 16 0019

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DÉBARCADÈRE POUR PERSONNES HANDICAPÉES SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE BLOOMFIELD ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET DUCHARME

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 décembre 2018 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet dudit règlement est l'implantation d'une zone de débarcadère sur le côté est de l'avenue Bloomfield entre les avenues Van Horne et Ducharme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1185069034

CA19 16 0020

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019) (AO-419)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à apporter quelques ajustements à ce règlement depuis son entrée en vigueur.

40.07 1186695034

CA19 16 0021

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE L'ARRONDISSEMENT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

40.08 1186695035

CA19 16 0022

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 200 000 \$ POUR FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 2 200 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

40.09 1186695036

CA19 16 0023

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 161 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT ET DE MOBILIER URBAIN

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 161 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

40.10 1186695037

CA19 16 0024

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à l'intégration de normes et dispositions particulières applicables aux cafés-terrasses sur le domaine public au règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48).

40.11 1184375058

CA19 16 0025

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et les certificats (1176)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à ajouter l'exigence d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'un café-terrasse dans certaines circonstances et à apporter certaines précisions au chapitre concernant les certificats d'occupation du règlement 1176.

40.12 1184375056

CA19 16 0026

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise l'intégration de normes au *Règlement de zonage (1177)* afin d'autoriser des cafés-terrasses selon certaines conditions.

40.13.1 1184375057

CA19 16 0027

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le premier projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* »;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux dates, heures et lieu à être déterminé par la Secrétaire d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3)*;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13.2 1184375057

CA19 16 0028

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU PAVILLON DU PARC SAINT-VIATEUR, POUR LA TENUE DE LA CINQUIÈME ÉDITION DU OUF! FESTIVAL QUI SE DÉROULERA DU 2 AU 10 MARS 2019, DANS LE CADRE DE LA 14^E ÉDITION DU FESTIVAL DE CASTELIERS ET POUR SA PARTICIPATION À LA NUIT BLANCHE - AUTORISER L'OCCUPATION DU PAVILLON DU PARC SAINT-VIATEUR DU 1^{ER} AU 11 MARS 2019 - AUTORISER LA DÉROGATION À L'ARTICLE 3 ET LA DÉROGATION À L'ARTICLE 6 E) ET G) DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS (1107) DU 2 AU 10 MARS 2019

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER, pour la tenue de la cinquième édition du « Ouf! Festival », dans le cadre de « Montréal en lumières – Nuit blanche » qui aura lieu le samedi 2 mars 2019, et dans le cadre du festival « Le Cabaret des Casteliers » qui aura lieu du jeudi 7 mars au dimanche 10 mars 2019 inclusivement et d'adopter l'ordonnance afin d'autoriser l'occupation du pavillon de parc et les dérogations indiquées au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1186737002

CA19 16 0029

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 625, AVENUE WISEMAN - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À UN AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 3 octobre 2018, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375046;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

Pour l'immeuble situé au 625, avenue Wiseman :

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA selon les plans présentés et déposés.

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- L'agrandissement à l'arrière du bâtiment n'est pas recevable puisqu'il ne respecte pas la typomorphologie de l'ensemble et devra ainsi être retiré du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1184375046

CA19 16 0030

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 753, AVENUE BLOOMFIELD ; 760, AVENUE ROCKLAND ; 286, AVENUE DE L'ÉPÉE ; 142-146 ET 148-152, AVENUE QUERBES ; 832, AVENUE DUNLOP ; 1280, AVENUE BERNARD ; 520, AVENUE OUTREMONT ; 439, AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 5 décembre 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375059;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

753, avenue Bloomfield ;

760, avenue Rockland ;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La fenêtre à double battants située au mur latéral droit devra avoir une imposte ;
- La fenêtre à battant située au mur latéral droit au-dessus de la fenêtre horizontale devra avoir une imposte.

286, avenue de l'Épée ;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La terrasse proposée ne devra pas excéder la profondeur de l'agrandissement.

142-146 et 148-152, avenue Querbes ;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- À l'arrière, la toiture des balcons devra être conservée et des plans modifiés devront être déposés.

832, avenue Dunlop ;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Les fenêtres proposées devront être en aluminium plutôt qu'en PVC.

1280, avenue Bernard ;

520, avenue Outremont ;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La fenêtre devrait être de la même dimension que la fenêtre du deuxième étage.

439, avenue Thérèse-Lavoie-Roux

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1184375059

CA19 16 0031

AUTORISER, POUR UNE DURÉE DE DEUX (2) ANS, LA CRÉATION TEMPORAIRE D'UN DEUXIÈME POSTE DE SECRÉTAIRE RECHERCHISTE AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER la création et le comblement temporaire d'un poste de secrétaire recherchiste à la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens pour une durée de deux (2) ans et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel ;

D'IMPUTER la dépense selon l'information financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1197640001

CA19 16 0032

APPROUVER LA CONVENTION DE TRANSACTION ET QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, ET L'EMPLOYÉ PORTANT LE MATRICULE NUMÉRO 607880000 ET AUTORISER SON EXÉCUTION EN SES TERMES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU QU'un employé de la Ville de Montréal portant le matricule 607880000 a déposé une plainte dans un litige l'opposant à la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la plainte a été déférée au Tribunal administratif du travail;

ATTENDU QUE les parties ont négocié devant un conciliateur du Tribunal administratif du travail;

ATTENDU QU'à l'issue de cette négociation, les parties en sont arrivées à une entente;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE RATIFIER les modalités de l'entente selon les termes et conditions énoncés dans un document intitulé TRANSACTION - QUITTANCE daté et signé en date du 19 décembre 2018 et d'en autoriser la signature par la directrice de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1183711022

CA19 16 0033

AUTORISER LA CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE, BANQUE D'HEURES, D'INSPECTEUR D'ARRONDISSEMENT (720090) AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET CE À COMPTER DU 14 JANVIER 2019

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la création et le comblement temporaire, banque d'heures, d'un poste d'inspecteur d'arrondissement à la Direction des travaux publics et ce, conformément aux modalités et à la durée inscrites au sommaire décisionnel;

D'IMPUTER la dépense selon l'information financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1197640002

CA19 16 0034

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR LA RENCONTRE TENUE LE 20 NOVEMBRE 2018

DÉPÔT du compte-rendu du comité sur la circulation et le stationnement pour la rencontre tenue le 20 novembre 2018.

60.01 1185069035

CA19 16 0035

DÉPÔT DE LA LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ PASSÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2018 AVEC UN MÊME COCONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$

DÉPÔT de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice financier 2018 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

60.02 1196695001

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 50.

70.02

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2019.